

Extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal du 13 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le 5 décembre se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, M. Célard, Mme Coët, Mme Delourme, Mme Guilbaud, Madame Guillou, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Lecomte Durouil, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Quintin, M. Quistrebert, M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Groyer à Monsieur Sébille  
Madame El Adib à Madame Catrevaux  
Madame Guillerme à Madame Guilbaud  
Madame Le Bodic à Monsieur Thébaut  
Monsieur Le Pahun à Monsieur Antoine  
Monsieur Louis à Madame Delourme  
Monsieur Near à Monsieur Rouault

Absents : Mme Rebut, Mme Pasquier, Monsieur Guillevin

Secrétaire de séance : Monsieur Célard

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 23  
Absents : 3  
Nombre de pouvoirs : 7  
Votants : 30

**2023-12-13- N°FIN 135/2023 ~ FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 01.01.2024**

M. THEBAUT expose le bordereau suivant

Par Décision n°2022/066, il a été décidé de fixer les tarifs municipaux (cimetières, funérarium, occupation du domaine public, marché de Noël, garages municipaux, location de matériel, location de mobiliers ...) applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Afin de tenir compte du contexte inflationniste actuel ainsi que des tarifs pratiqués à l'extérieur, il apparaît nécessaire de revaloriser certains tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme suit :

Description	Unité	Tarif Membre (Janv. 2023)	Tarifs 2024
<b>FOURNEAUX</b>			
2.1- Forfait sa'on - 72h00	U	306,00 €	400,00 €
2.2- Forfait chambre froide - 24 heures	U	77,00 €	100,00 €
2.3- Dépôt provisoire -24 heures	U	77,00 €	100,00 €
2.4- Journée supplémentaire -24 heures	U	77,00 €	100,00 €
<b>Occupation du Domaine Public</b>			
3.1- Terrasse - emplacement par m²/an	Tarif par m²/an	1,12 €	5,00 €
3.2- Commerce ambulant -hors marché dominical - installation de moins de 6 ml	Tarif journalier	7,10 €	10,00 €
<b>Parking</b>			
5.1- Location d'un garage avec électricité	Tarif mensuel	46,00 €	60,00 €
<b>Matériel de la Mairie</b>			
6.3- Location du cinémomètre	tarif journalier	55,00 €	60,00 €
<b>Badges</b>			
7.1- Badges supplémentaires (associations theixnoyalaises)	unité	10,00 €	15,00 €
7.2- Badges perdu, volé, détérioré	unité	10,00 €	15,00 €
7.3- Clé simple d'une salle municipale égarée, détériorée	unité	20,00 €	30,00 €
7.4- Clé sécurisée d'une salle municipale égarée, détériorée	unité	87,00 €	100,00 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 056-200055952-20231213-2023\_135\_DEL-DE

Il convient de préciser que les autres tarifs municipaux seront revalorisés en application de la délibération du 11 janvier 2021, par laquelle Monsieur Le Maire peut majorer ou minorer les tarifs à caractère non fiscal dans la limite de 10% par an.

*LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés*

FIXE les tarifs municipaux conformément au tableau présenté ci-dessous ;

PRÉCISE que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 15/12/2023

A Theix-Noyal, le 13 décembre 2023

Le Maire,



Christian SEBILLE